

Arrondissement de
RAMBOUILLET

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
2023-014**

Tél : 01.30.13.76.00.

L'an deux mille vingt-deux, le 15 février,

**DATE DE
CONVOCATION**
09 février 2023

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de Monsieur Nicolas DAINVILLE, Maire.

DATE D'AFFICHAGE
09 février 2023

Monsieur DAINVILLE,
Mesdames ROUSSEAU et ROUSSEL ;
Messieurs DIALLO, MEY, RAOUL et MOUSSA ; Adjointes au Maire

Mesdames BAC, BROCHADO, RAOUL et SELBONNE
Messieurs MONNARD, PERON, POINGT et VILLOING ; Conseillers Municipaux
délégués
Madame DUTU
Messieurs BLEE, BOURGOIN et GERBOUIN Conseillers Municipaux

Formant la majorité des membres en exercice

NOMBRE DE CONSEILLERS	Absente excusée : 1 Madame Lopes
En exercice : 29 Présents : 19 Votants : 28	Absents excusés et représentés : 9 Mesdames Baselto, Chiakh, Gorbena, Hocde, Lwamba Makanyaka et Pascoal; Messieurs Ibrahim, Le Moing et Mare
	Pouvoirs : 9 Madame Baselto donne pouvoir à Madame Dutu Madame Chiakh donne pouvoir à Monsieur Moussa Madame Gorbena donne pouvoir à Madame Rousseau Madame Hocde donne pouvoir à Monsieur Gerbouin Madame Lwamba Makanyaka donne pouvoir à Monsieur Péron Madame Pascoal donne pouvoir à Madame Selbonne Monsieur Ibrahim donne pouvoir à Monsieur Dainville Monsieur Le Moing donne pouvoir à Monsieur Raoul Monsieur Mare donne pouvoir à Monsieur Bourgoin
Marché de restauration – Avenant n°1 portant modification du bordereau des prix	Secrétaire de séance : Nathalie Raoul La séance étant ouverte à 19H00

Objet : Marché de restauration – Avenant n°1 portant modification du bordereau des prix**Secteur : Direction des Services Techniques****Le Conseil municipal,****Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;**Vu** le Code de la Commande publique ;**Considérant** la nécessité d'intégrer la mise en place de la Loi EGAlim ;**Considérant** l'avis favorable de la Commission d'Appel d'Offres ;**Considérant** l'avis de la commission Aménagement, Urbanisme et Développement durable, transport, travaux et développement Urbain du 2 février 2023 ;**Article 1 : Approuve les tarifs suivants :**

Prestation	Ancien prix HT	Coefficient	Nouveaux prix HT	Nouveau prix TTC
Goûter	0,6500	1,0603	0,6892	0,73
Goûter CLSH	0,6500	1,0603	0,6892	0,73
Pique nique 3 éléments	2,3700	1,0603	2,5129	2,65
Pique nique 4 éléments	2,5400	1,0603	2,6931	2,84
R.Maternelles Variante 1	2,3100	1,0603	2,4493	2,58
R. Primaire variante 1	2,4500	1,0603	2,5977	2,74
Repas adulte variante 1	3,0700	1,0603	3,2551	3,43

Article 2 : Approuve la mise en place de la Loi EGAlim dans les tarifs du Lot n°1 relatif à la restauration collective scolaire et périscolaire en liaison froide à compter du 1^{er} mars 2023 ;**Article 3 : Autorise,** Monsieur Le Maire, à signer l'avenant n°1 portant sur la modification du bordereau des prix ;**Article 4 : Dit** que les recettes et les dépenses seront inscrites au budget de la ville.**FAIT ET DELIBERE A L'UNANIMITE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS ET ONT SIGNE AU REGISTRE LES MEMBRES PRESENTS DONT LE SECRETAIRE DE SEANCE**

Mis en ligne le :

Pour extrait conforme,**La Verrière, le 15 février 2023****Le Maire****Nicolas DAINVILLE**